

Saint-Brieuc, le 30 mai 2025

La Provisseure-Adjointe

aux parents d'élèves

Objet : inscription administrative en BTS 1ère année

Madame, Monsieur,

Votre fils (fille) a été affecté(e) par Parcoursup en 1ère année de BTS au Lycée Freyssinet de Saint-Brieuc et il (elle) a accepté ce vœux. **Il (elle) est donc admis(e) en BTS au Lycée Freyssinet.**

La Provisseure-Adjointe

Vous trouverez, ci-joint, les documents nécessaires à son inscription administrative pour l'année scolaire 2025/2026.

Le lycée Freyssinet étant fermé pendant les vacances d'été, vous voudrez bien retourner au secrétariat des BTS par courrier jusqu'au 11 juillet ou entre le 25 et 29 août, les documents suivants :

- La fiche secrétariat
- La fiche pôle gestion **avec 1 RIB**
- Le cas échéant, la demande de prélèvement automatique [Fiche de mandat de prélèvement SEPA] **avec 1 RIB**
- La fiche d'engagement signée
- La fiche d'urgence signée
- La photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
- Le cas échéant, la fiche de renseignements médicaux confidentiels
- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat s'il est en votre possession ou qui sera à fournir à la rentrée
- Les photocopies des 3 bulletins scolaires de l'année de terminale
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile »
- La photocopie du livret de famille avec copie du jugement si parents divorcés

Téléphone
02 96 77 44 40

Mél.
bts.freyssinet@ac-rennes.fr

32 rue Mansart
B.P. 2359
22023 SAINT-BRIEUC
Cedex 01

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

Site internet de
L'Etablissement
www.lycee-freyssinet.fr

IMPORTANT

Le dossier complet est à renvoyer uniquement par voie postale ou à déposer dans la boîte aux lettres du lycée Freyssinet. Merci de ne pas le renvoyer par mail.

Si votre fils-fille est boursier(e) pour l'année 2025/2026, je vous rappelle que la **notification de bourse** de l'enseignement supérieur 2025/2026 que vous recevrez du CROUS est également à transmettre au **secrétariat des BTS** du lycée Freyssinet.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Provisseure-adjointe,

M. MOISAN

NB : rentrée scolaire en 1^{ère} année de BTS => lundi 1^{er} septembre 2025 à 10h

FICHE SECRETARIAT

Inscription en 1^{ère} année de BTS :

TP

BAT

MEC

SCBH

(cochez le BTS dans lequel vous vous inscrivez)

L'ÉTUDIANT

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

TEL PORTABLE : ADRESSE MAIL :

L'ÉTUDIANT A-T-IL BÉNÉFICIE D'UN AMÉNAGEMENT D'EXAMEN POUR LE BAC : OUI * NON

L'ÉTUDIANT BÉNÉFICIAIT-IL D'UN PAP, PAI, PPS... AU LYCÉE : OUI * NON

(* si oui, joindre impérativement une photocopie des documents au dossier d'inscription)

SCOLARITÉ 2024 - 2025

DIPLÔME PRÉPARÉ : SÉRIE :

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : COMMUNE :

BACCALAURÉAT OBTENU EN : SÉRIE :

LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL FIXE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE : ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

AUTRE REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL FIXE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE : ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

RESTAURATION - HEBERGEMENT

1 – Différents régimes de pension et de demi-pension pour l'année scolaire 2025-2026

Vous pouvez opter pour :

Demi-pensionnaire 4 jours : le forfait comprend les déjeuners des lundi, mardi, jeudi, vendredi, à l'exclusion du mercredi midi (et uniquement le mercredi).

Demi-pensionnaire 5 jours : le forfait comprend les 5 déjeuners de la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Externe au ticket : Vous payez d'avance les repas en créditant la carte de self (repas à 4.60 € en 2025).

Pour le 1^{er} trimestre, vous aurez la possibilité de changer de régime jusqu'à ce que les emplois du temps soient définitifs (3^{ème} semaine de septembre) en adressant un courrier à la gestion. Ensuite, le choix du régime sera définitif pour le 1^{er} trimestre (de septembre à décembre).

Pour les 2^{ème} trimestre (de janvier à fin mars) et 3^{ème} trimestre (d'avril à début juillet, date officielle de fin des cours), vous pourrez changer de régime en adressant un courrier à la gestion avant le début du trimestre concerné, c'est-à-dire fin décembre pour le 2^{ème} trimestre ou fin mars pour le 3^{ème} trimestre.

2 - Tarifs des régimes de pension et de demi-pension pour l'année scolaire 2025-2026

Depuis la rentrée scolaire 2022, les tarifs de restauration et d'hébergement des lycées sont fixés et votés par le Conseil Régional. Cette tarification s'applique aux lycéens, étudiants et apprentis des lycées. Chaque parent d'élève ou d'étudiant scolarisé(e) en lycée en 2025-2026, qu'il soit **demi-pensionnaire ou externe**, devra **IMPÉRATIVEMENT** se connecter au portail numérique à la tarification régionale à l'adresse suivante : www.bretagne.bzh/tarifcation, **A COMPTER DU 2 JUIN 2025.**

ATTENTION A CHOISIR LE BON ETABLISSEMENT : le lycée Freyssinet comprend deux lycées différents :

- un Lycée Général et Technologique (L.G.T.) qui comprend les classes de BTS BATIMENT, MEC, SCBH, TP et TP Apprentis ;

- un Lycée Professionnel (L.P.) qui comprend la classe de BTS ERA.

Un tutoriel d'inscription est à disposition sur le portail de la Région Bretagne. En cas de difficultés lors de l'inscription, merci d'utiliser le numéro d'appel prévu à cet effet : **02 23 20 60 00.**

A l'issue de l'inscription, vous recevrez un mail avec votre tranche de quotient familial et donc le tarif appliqué. **SANS INSCRIPTION DE VOTRE PART SUR LE PORTAIL** de la Région Bretagne **avant le 21 septembre 2025** nous devons vous **APPLIQUER LE TARIF MAXIMAL** fixé par la Région Bretagne pour le trimestre (4.30 € par repas pour les demi-pensionnaires).

Pour information, voici les tarifs prévisionnels pour l'année scolaire **2025-2026** déterminés suivant le régime et le quotient familial :

Pour un demi- pensionnaire 4 jours	Quotient familial	≤ 500	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	≤ 2000	> 2000
	Montant 1er trimestre	148,50 €	156,75 €	173,25 €	189,75 €	214,50 €	231,00 €	247,50 €	264,00 €
	Montant 2è trimestre	113,40 €	119,70 €	132,30 €	144,90 €	163,80 €	176,40 €	189,00 €	201,60 €
	Montant 3è trimestre	108,00 €	114,00 €	126,00 €	138,00 €	156,00 €	168,00 €	180,00 €	192,00 €
	Total pour l'année scolaire	369,90 €	390,45 €	431,55 €	472,65 €	534,30 €	575,40 €	616,50 €	657,60 €

Pour un demi- pensionnaire 5 jours	Quotient familial	≤ 500	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	≤ 2000	> 2000
	Montant 1er trimestre	186,30 €	196,65 €	217,35 €	238,05 €	269,10 €	289,80 €	310,50 €	331,20 €
	Montant 2è trimestre	140,40 €	148,20 €	163,80 €	179,40 €	202,80 €	218,40 €	234,00 €	249,60 €
	Montant 3è trimestre	140,40 €	148,20 €	163,80 €	179,40 €	202,80 €	218,40 €	234,00 €	249,60 €
	Total pour l'année scolaire	467,10 €	493,05 €	544,95 €	596,85 €	674,70 €	726,60 €	778,50 €	830,40 €

Facture

Chaque trimestre, une facture « Avis aux familles » vous sera transmise sur votre boîte mail QUELQUE SOIT LE MODE DE REGLEMENT CHOISI, même pour ceux qui ont opté pour le **prélèvement automatique** (vous connaissez ainsi le montant dû pour le trimestre).

Carte de self

La 1^{ère} carte de self est **gratuite et délivrée pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement**. Elle est **OBLIGATOIRE POUR PASSER AU SELF**. En cas de perte ou d'oubli prolongé (supérieur à 2 semaines de cours), une nouvelle carte doit être rachetée (6.10 € au 01/01/2025).

3 – Règlement des frais de pension et de demi-pension

PRIORITAIREMENT :

par prélèvement automatique :

La demande de prélèvement est à effectuer lors de l'inscription. Le prélèvement est **valable pour l'année scolaire 2025-2026** (arrêt en cas d'incident de paiement ou à votre demande).

par télépaiement :

A l'aide du login et du mot de passe de Pronote (qui vous seront transmis en début d'année scolaire), vous pourrez effectuer des versements - d'un montant (minimum 50 €) et aux dates (sur le trimestre) que vous déciderez - pour régler les factures de pension ou de demi-pension.

A DEFAUT :

 **par chèque** à l'ordre du lycée Freyssinet de ST BRIEUC.

 **en espèces** si la créance est inférieure à **300 €** au pôle Gestion.

**PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
POUR REGLEMENT DES CREANCES DE RESTAURATION OU D'HEBERGEMENT**

L'Agent Comptable

Si vous souhaitez mettre en place ou maintenir le prélèvement automatique pour le règlement des créances de restauration ou d'hébergement pour votre (vos) enfant(s) pour de l'année scolaire 2025-2026 :

VOUS DEVEZ :

- Remplir le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » (1 par enfant) pour l'année scolaire 2025-2026 (même si vous aviez déjà choisi le prélèvement les années antérieures).
- Fournir 1 relevé d'identité bancaire avec le formulaire « Mandat » (le prélèvement n'est pas possible sur un livret d'épargne).

Téléphone
02 96 77 44 40

Mél :
Gestion.0220060w@
ac-rennes.fr

32, rue Mansart
22 000 ST BRIEUC

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

- Les autorisations de prélèvement sont valables pour l'année scolaire 2025-2026.
- Vous vous engagez à respecter votre demande.
- Vous devez vous assurer que votre compte bancaire est bien approvisionné pour les dates de prélèvement. TOUT DEFAT DE PAIEMENT ENTRAINERA UNE RUPTURE DU CONTRAT D'ECHEANCE ET METTRA FIN AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE.
- Si vous changez de compte bancaire, vous devez prévenir l'établissement au plus vite.
- Les prélèvements sur votre compte bancaire seront générés par l'Agence Comptable. L'échéancier sera transmis en septembre 2025.

A ST-BRIEUC, le 16 mai 2025

L'Agent Comptable,



Fiche Pôle Gestion

pour l'inscription ou la RÉ-inscription de l'étudiant ou apprentis au lycée Freyssinet

IDENTITÉ DE L'ETUDIANT

Nom de l'étudiant :

Prénom de l'étudiant :

Date de naissance :

Classe et établissement en 2024-2025 :

RÉGIME DE DEMI-PENSION A LA RENTRÉE 2025-2026

Une note d'informations sur les régimes de restauration, les tarifs et les modes de règlements est jointe au dossier.

Merci de choisir un régime pour les premiers jours de classe (sinon votre enfant sera mis d'office "externe" et ne pourra pas manger au self - Pour le 1^{er} trimestre, vous avez la possibilité de changer de régime en adressant un courrier à la gestion **jusqu'au 19 septembre 2025**, date à laquelle les emplois du temps seront définitifs) :

- Demi-pensionnaire 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi
sans le mercredi et uniquement le mercredi)
- Demi-pensionnaire 5 jours (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi)
- Externe (possibilité de manger en créditant la carte de self du prix d'un repas – 4.60 €)

INSCRIPTION SUR LE PORTAIL "TARIFICATION" DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

- Je **suis inscrit(e)** sur le portail - Numéro de dossier :
- Je **ne souhaite pas m'inscrire** à la tarification régionale et serai donc facturé au tarif maximal.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

- Je **souhaite mettre en place** le prélèvement automatique pour l'année scolaire 2025-2026 en complétant et signant la demande "Mandat de prélèvement SEPA" jointe.
- Je **ne souhaite pas** mettre en place le prélèvement automatique pour l'année scolaire 2025-2026.

Merci de compléter le verso

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT :

RESPONSABLE LÉGAL FINANCIER

- Situation familiale :
- Parents mariés / pacsés / en concubinage
 - Parents séparés / divorcés
 - Famille mono-parentale / Veuf / Veuve
 - Autre situation : tuteur – association etc

Précisions en cas de parents séparés : Le responsable légal financier est celui qui règle les frais de demi-pension (un seul responsable financier possible dans le logiciel même si les deux parents sont solidairement responsables du règlement des frais).

Nom du responsable financier :

Prénom du responsable financier :

Mail du responsable financier :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Profession :

Adresse de l'employeur :

.....

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.) DU RESPONSABLE FINANCIER
A AGRAFER ICI :**

Pour information : Le R.I.B. ne sera utilisé que :

- **pour mettre en place un prélèvement automatique pour ceux qui ont complété et signé la demande de prélèvement ;**
- **pour verser un trop-perçu.**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

En signant ce formulaire, vous autorisez LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR46ESD648500

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

**LGT LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EUGENE
FREYSSINET**

Adresse :

Code postal :

22023

Ville :

ST BRIEUC CEDEX 1

Pays :

FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif :

Paiement ponctuel :

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

Rendez-vous dès le 2 juin sur :

www.bretagne.bzh/tarification

pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

Sans inscription avant le 21 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.

Tarif repas

RESTAURATION 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait		à la prestation ¹	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		2,70 €		3 €
de 501 à 700	2		2,85 €		3,15 €
de 701 à 900	3		3,15 €		3,45 €
de 901 à 1100	4		3,45 €		3,80 €
de 1101 à 1500	5		3,90 €		4,20 €
de 1501 à 1700	6		4,20 €		4,50 €
de 1701 à 2000	7		4,50 €		4,85 €
2001 et plus	8		4,80 €		5,10 €

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

Tarif journalier²

HÉBERGEMENT 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7		13,30 €		17 €
2001 et plus	8		14,20 €		18,10 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

« Vous accompagner
dans vos années
lycée et vous aider
à construire
votre avenir,
voilà nos priorités. »

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton-ne-s réussissent leurs années lycée.

Depuis la rentrée 2022, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient de tarifs pour la restauration et l'hébergement :

- > **Accessibles** grâce à la contribution de la Région (en moyenne de 5,15 € par repas et de 29,15 € par journée d'internat).
- > Calculés selon les ressources du foyer.
- > **Solidaires** entre les familles et entre les lycées.



RDV sur

www.bretagne.bzh/tarifcation



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10

@regionbretagne.bsky.social | regionbretagne.bzh | region.bretagne | Région Bretagne
www.bretagne.bzh

FICHE D'ENGAGEMENT

Je soussigné Mme, Mr, (tuteur) : responsable légal de l'étudiant OU étudiant lui-même si majeur (rayer la mention inappropriée) inscrit en classe de.....pour l'année scolaire 2025/2026.

Autorise mon fils/ma fille **OU m'engage** à effectuer tout déplacement organisé pendant l'année scolaire et dans le cadre de la réglementation en vigueur (association sportive, conférences, théâtres, spectacles, voyages d'étude, visites de chantier, examens...)

OUI NON

Autorise le lycée Freyssinet à photographier ou filmer notre fils/fille **OU à me filmer** dans le cadre des activités du lycée et à reproduire et diffuser ces images sur le(s) supports de communication internes et/ou externes (site web du lycée, réseaux sociaux, journaux, presse, brochures, affichage...) dans le cadre de la promotion des activités pédagogiques et scolaires à titre gracieux.

OUI NON

Autorise l'établissement à photographier notre fils/fille **OU à me photographier** afin d'établir un trombinoscope de la classe :

OUI NON

Autorise notre fils/fille à apparaître **OU à ce que j'apparaisse** sur les photos de classe qui seront réalisées par un photographe professionnel dans le cadre d'une action de vente au bénéfice des voyages scolaires :

OUI NON

Signature de l'élève majeur :

Signatures des représentants légaux :

Nous déclarons :

avoir pris connaissance et accepter le REGLEMENT INTERIEUR du lycée (à consulter sur le site du lycée rubrique "infos pratiques" "règlements du lycée")

avoir pris connaissance et accepter la CHARTE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES RESEAUX (à consulter sur le site du lycée rubrique "infos pratiques" "règlements du lycée")

Signature de l'élève (mineur et majeur) :

Signatures des représentants légaux :

FICHE D'URGENCE A REMPLIR PAR LES PARENTS

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

PHOTO

Nom de l'établissement (année en cours) :

Etablissement fréquenté l'année précédente :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° de sécurité sociale des parents :

de l'élève (si différent) :

En cas d'accident ou de problème médical, l'établissement s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **deux numéros de téléphone** :

1 – N° de téléphone du domicile : **Portable élève** :

2 – N° du travail du père : Portable :

3 – N° du travail de la mère : Portable :

4 – Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

1) **En cas d'urgence, après appel au 15**, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers le centre de soins le mieux adapté. **La famille est immédiatement avertie par nos soins.** Le médecin demandera systématiquement à la famille d'un élève mineur une autorisation de soins.

2) **En cas d'urgence, après appel au 15**, si l'état de santé ne nécessite pas de transfert vers une structure hospitalière, j'autorise le directeur à suivre les prescriptions du médecin régulateur

oui non

Rappel : un élève mineur ne peut sortir du centre de soins qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique**

(pour être efficace, cette vaccination **doit être faite entre l'âge de 11 et 13 ans**)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Si l'élève a déjà bénéficié d'un : (cocher la case correspondante)

PAP

PAI

PPS (MDPH)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

A, le

Signature des parents,

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

(à remettre au directeur ou au chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin et/ou de l'infirmière scolaire).

Fiche à compléter si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter un médicament durant le temps scolaire
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

TEL MOBILE :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire MENE2104832C du 10 février 2021, Ecole inclusive, relative au Projet d'accueil individualisé pour raison de santé.

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt et celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

Vu et Pris connaissance,
Le représentant légal,

Date,

Signature

RENTREE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS

2025 - 2026

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025

- **Secondes générales**
 - **Elèves de BTS (1^{ère} année)**
- } De 10h à 12h accueil par les Professeurs Principaux

Pour les élèves de secondes générales, 1^{ère} année de BTS fonctionnement suivant l'emploi du temps dès la première heure de l'après-midi

• **1^{ère} année CAP COBA et 1^{ère} année CAP MIS** : accueil des parents et des élèves de 10h00 à 12h00 à l'atelier, puis 14h00 – 17h00 : prise en charge des élèves par les enseignants (½ journée d'intégration)

• **3^{ème} PREPA METIER** : accueil des parents et des élèves de 10h00 à 12h00 en salle de réunion 1, puis 14h00 – 17h00 : prise en charge des élèves par les enseignants (½ journée d'intégration)

• **2^{ndes} Professionnelles et 1^{ères} professionnelles dans le cadre d'une passerelle** : accueil des parents par les équipes pédagogiques de 10h à 12h dans les ateliers, puis 14h à 17h : prise en charge par les enseignants (1/2 journée d'intégration). Prévoir de vieux vêtements pour l'atelier, les tenues ne seront distribuées qu'ultérieurement.

• Elèves de **BTS (2^{ème} année)** : 14h00-17h00 : Accueil par les professeurs

• **2^{ème} année CAP COBA et CAP MIS**: 14h00-17h00 : 1/2 journée d'intégration avec les 1^{ère} année de CAP

MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

➤ **8h00 - 9h00** : Accueil par les Professeurs Principaux

- 1^{ères} STI2D
- 1^{ères} Générales
- Terminales Générales et Terminales STI2D
- 1^{ères} et terminales Professionnelles

Début des cours selon l'emploi du temps à 9h.

Les élèves de secondes générales et professionnelles sont libérés de 8h00 à 9h00 et débiteront leur emploi du temps à 9h.

voir recto



ACCUEIL DES ÉLÈVES INTERNES

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025

➤ 8h30 – 9h30 :

- 2ndes Générales et Professionnelles
- 1^{ère} année CAP
- 1^{ères} professionnelles dans le cadre d'une passerelle

➤ 16h30 – 17h30 :

- 1ères STI2D
- 1ères et Terminales Générales
- Terminales STI2D
- 2^{ème} année CAP COBA et CAP MIS
- 1ères et Terminales Professionnelles

Réunion **obligatoire** de tous les internes à l'amphithéâtre à 18h30.

Equipements de Protection Individuelle

(à se procurer obligatoirement pour le jour de la rentrée)

BTS Travaux publics et BTS Bâtiment

- ❖ Gilet de sécurité jaune fluo ou orange fluo
- ❖ Blouse
- ❖ Chaussures de sécurité
- ❖ Casque de chantier

BTS Management Economique de la Construction

pas d'EPI

Equipements de Protection Individuelle

(à se procurer obligatoirement pour le jour de la rentrée)

BTS Système Constructif Bois & Habitat

Equipements de Protection Individuel - **Obligatoire**

- ☞ Chaussure de sécurité
- ☞ Tenue de travail (pantalons et veste ou combinaison)
- ☞ Casque de chantier (avec jugulaire de préférence)
- ☞ Gants de manutention
- ☞ Lunette de protection
- ☞ Casque anti-bruit
- ☞ Gilet Fluorescent
- ☞ Blouse (Laboratoire 2^{ème} année)

Outillages des étudiants

Caisse à outils - **obligatoire**

- ☞ Mètre enroulable de longueur 8m
- ☞ Equerre à talon de 25cm minimum
- ☞ Fausse équerre de 20cm minimum
- ☞ Compas à tracer
- ☞ Crayon de charpentier
- ☞ Cutter
- ☞ Scie égoïne de 30cm
- ☞ Marteau de charpentier

Outillage - **facultatif**

- ☞ Jauge d'épaisseur
- ☞ Scie à dos
- ☞ Ciseaux à bois